



Haute-Normandie

## COMPTE RENDU DU CE DU 23 avril 2015

### **Point 1/ Approbation des PV de janvier et février:**

- ✓ Les PV n'ont pas été soumis au vote dans la mesure où ils n'étaient pas prêts.

### **Point 2/ Information sur le projet de réorganisation du bassin rouennais:**

- ✓ **Déclaration du SNU**, que vous retrouverez en fin de compte rendu.
- ✓ Suite à la déclaration moyennement appréciée par la direction, nous avons eu un rappel du contexte concernant le redécoupage : *'histoire & origine'*. D'après le DR, comme il faut bien retenir un critère cela sera la distance car « on ne pourra pas tenir compte de la vie personnelle des agents ! » Ce à quoi FO souscrit complètement, dixit : « il faut des critères objectifs ».
- ✓ **Le SNU intervient** pour dire qu'il n'est pas d'accord, notamment en prenant les exemples des agents qui scolarisent leurs enfants près de leur lieu de travail ou qui ont des problématiques de santé.
  - La DT Mme Bacchini précise finalement que chaque situation personnelle sera étudiée.
- ✓ La direction s'engage pour Cauchoise à étudier la situation : soit un nouveau projet immobilier se dégagera d'ici la fin de l'année, soit pas de projet d'ici fin 2015 ; dans ce cas il y aura une réhabilitation des locaux.
- ✓ La direction nous informe d'une demande de location en cours, rue de Buffon, afin d'obtenir des places de parking supplémentaires pour les futurs agents de Cauchoise.
- ✓ **Le SNU intervient** : qu'en est-il des CAE et CDD ?
  - DR : Ces agents ne sont pas impactés, ils ne feront pas de fiche de vœux. Ils resteront sur leur site. Il y aura donc des nouveaux recrutés CDD/CAE pour Luciline.
  - **SNU** : qu'en est-il des agents qui se positionneront sur les postes conseiller dédié entreprise ?
  - DR : Cela sera étudié lors du dépouillement des fiches de vœux.
  - **SNU** : quel critère sera retenu la distance en kilomètre ou le temps de trajet ?
  - DR : nous précise prendre en compte la distance/temps de trajets/moyen de transport le plus rapide.
- ✓ Suite à différents échanges avec la direction, nous comprenons qu'**il n'y aura pas de recours pour les agents !** Le comité d'arbitrage ne servira donc qu'à équilibrer « les charges » entre agences suite aux choix retenus entre la DT et les différents DAPE.
  - Le SNU** vous invite donc lors de vos fiches de vœux :
    - 1/ N'inscrire que le ou les sites où vous auriez envie de travailler.
    - 2/ De bien expliquer sur votre fiche de vœu votre situation particulière avec tous les éléments nécessaires à la justification de votre/vos vœu(x). **Après cela sera trop tard !**
  - **SNU** : quelles informations seront données au DE ?
  - DR : le process habituel d'ouverture des nouveaux sites sera appliqué : campagne GMS (SMS/courriels). Le calendrier sera communiqué aux instances.

- **SNU** : est-il possible/prévu que les agents qui le souhaitent puissent visiter les locaux de Cauchoise ou de Darnétal ?
- DR : pas de problème. Ces visites peuvent être organisées. La DR envisage de mettre à disposition des agents les plans des 3 sites.
- **SNU** : est-ce possible de mettre une porte sécurisée entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage de Cauchoise ?
- DR : Nous souhaitons revisiter entièrement l'agencement de l'accueil de Cauchoise, votre demande en fera donc partie intégrante.

### **Point 3/ information sur la feuille de route 2015 présentant les orientations stratégiques de l'année**

- ✓ Il s'agit de la marche à suivre pour la région transmise par le DG à chaque DR. Plusieurs axes de travail :
  - mettre en place les équipes dédiées à l'entreprise
  - personnalisation de l'accompagnement (multiplier par deux les renforcés)
  - prestation activ'projet et activ'emploi
  - accompagnement des transitions professionnelles, notamment par la mise en œuvre du CEP (conseil en évolution professionnelle)
  - simplification pour les DE/entreprises/agents
  - convention avec les missions locales : il y aura un point au CE de juin
  - qualité de vie au travail
- ✓ **Interventions SNU** : le document évoque l'analyse comparée entre agences similaires, où en est-on ?
  - DR : pas encore mis en place car compliqué : pas encore les outils informatiques adéquats.
  - **SNU** : une présentation du conseiller dédié entreprise a été faite sur certains sites, sans beaucoup d'éléments. Les collègues ont besoin de plus d'informations et nous avons donc des questions : les horaires seront-ils contraints ? comment seront gérés les congés ? Est-ce que la réunion de service est comprise dans les 20% « d'activité autre » ? Comment sera nommé l'animateur fonctionnel ?
  - DR : Il n'y a pas d'horaire contraint. Toutefois la permanence Odigo devra être assurée. (**précision du SNU** : il y a eu une évolution sur cette question au cours de différents CE : d'abord on sous-traitait Odigo sur la plateforme, ensuite chaque agence devait gérer « son Odigo », enfin à ce dernier CE la réponse de la DR fut que la décision de sous traité sera à la main de chaque agence). Pour les congés, la règle sera de respecter 50% de présence des effectifs « conseillers dédiés » avec une tolérance pour cette année uniquement. **Avis du SNU** : cela augure donc de 'sympathiques' futures négociations avec sa/son « collègue entreprise ». Pour poursuivre, la demi-journée du jeudi après-midi n'est pas comprise dans les 20% « d'activité autre ». Enfin l'appel à mission de l'animateur fonctionnel sera effectué courant mai.

### **Point 4/ Point sur les RH**

- ✓ Service civique à Pôle emploi : PE va accueillir 1200 jeunes pour une période de 8 mois, 24h hebdo. Ils auront 2 missions :
  - Facilitateur de démarches en direction des DE reconnus TH.
  - Accompagnateur des nouveaux outils numériques.
- ✓ Ils n'auront pas de contrat de travail mais percevront une indemnité. Ils n'auront donc ni accès à la mutuelle, ni aux chèques restaurant ni au droit syndical. Sans contrat de travail, il n'y aura donc pas de lien de subordination entre la direction locale et la personne en SC. **Le SNU** attends donc de voir comment la communication pourra se passer en « toute intelligence ».

**Point 5/ Commission des Œuvres Sociales:**

- ✓ Les membres du CE ont suivi les préconisations de la commission des dons. Vote à l'unanimité pour les 2 dossiers présentés.
- ✓ Les chèques vacances seront livrés sur sites à partir du 4 mai. Le CE préviendra en amont par courriel de leur visite afin que les agents puissent anticiper sur une dérogation.

**Prochain CE le 21/05/2015.**

Vos contacts pour ce CE: Valérie Burette – Myriam Ziati

**Le SNU Pôle Emploi FSU Haute-Normandie**

90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr)

**Le Service Public? Une idée d'avenir!**

Annexe : Déclaration du SNU page suivante.

## VIOLENCE INSTITUTIONNELLE EN HAUTE-NORMANDIE !

Plan de scission de 2 agences : plus de 100 agents concernés, non informés voire en souffrance.

Le projet initial de la Direction d'un site unique sur Rouen droite a basculé vers un saucissonnage des équipes sur 3 sites.

Les agents de Darnétal ont appris fin février que 20 conseillers devraient quitter leur agence afin d'être localisés sur Cauchoise (si tant est qu'une rumeur signifie information).

Malgré nos demandes insistantes auprès de notre ELD, aucune information ne nous a été donnée, l'ELD prétextant qu'elle-même n'était au courant de rien, en allant jusqu'à nous demander de nous retourner vers nos instances syndicales, sous peine de se voir accusée de délit d'entrave.

Un mail de notre Dape du 27/03 nous informe qu'un projet de réorganisation du bassin est en cours et que Mme Bacchini nous le présentera le 02/04. Les absents ont dû réclamer une session de rattrapage afin d'être informés sur le projet, session qu'ils ont pu obtenir grâce au désistement d'un intervenant le 16/04.

Suite à ces présentations, nombre de questions restent en suspens :

- Pour quoi construire une agence ne permettant pas d'accueillir tous les agents d'un même site ?
- Afin de permettre à chaque agent de se positionner en connaissance de cause, des visites de sites, et la consultation des plans de Luciline sont-elles prévues ?
- Sur quels critères le comité d'arbitrage se basera-t-il pour équilibrer les effectifs de chaque agence ?
- En quoi l'accès à Cauchoise serait facilité pour les DE des Sapins et du Chatelet ? Cela n'est manifestement pas le cas en termes de temps de trajet.

La perspective de cette scission a entraîné chez les agents un profond malaise : inquiétude grandissante, sentiment d'isolement, perte de repères, mobilité imposée, dégradation de l'ambiance collective, impact sur la vie familiale, perte de salaire pour les statuts publics (suppression de la prime Zus)...défiance vis-à-vis de l'institution laissant place aux chantages et pressions sous forme d'un « mercato » d'autant plus que la répartition attendue est basée sur les compétences et expertises des agents...

La Direction, soucieuse du bon développement de son programme immobilier, a juste oublié de prendre en compte le sort de ses propres agents, pire, les laissant responsables d'un choix faussé de leur lieu de travail par le biais de fiches de vœux : 3 vœux, 3 sites !!! Dans l'irrespect total de la fameuse prévention des risques psycho-sociaux.... Le pari de la maltraitance ?